



FETE DE LA POTERIE

Puces Artisanales et Culturelles

22 septembre 2024

Bonjour,

A l'occasion de la fête de la Poterie, l'association « La Poterie de Saint Porchaire » organise ses

Puces Artisanales et Culturelles.

Vous souhaitez y participer ?! Nous vous invitons à vous inscrire à l'aide du bulletin ci-joint.

L'installation se fera le jour même à partir de 8 h du matin, le dimanche 22 septembre 2024, autour de La Poterie. Les manifestations se dérouleront de 10 h à 18 h.

Le bulletin d'inscription complet est à retourner au plus tard le 8 septembre 2024 :

- En le déposant à l'accueil de l'association,
- Ou en version numérisée par mail.

Chantal et Luisa se tiennent à votre disposition pour toutes questions relatives à notre manifestation :

- Chantal : 06.42.18.94.29
- Luisa : 06.47.85.53.01

Une restauration et une buvette seront à votre disposition sur place.

Artistiquement, culturellement,
A bientôt !

L'association La Poterie de Saint Porchaire



FETE DE LA POTERIE
Puces Artisanales et Culturelles – Dimanche 22 septembre 2024
BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom : Prénom :
Adresse :
Code Postal : Ville :
Téléphone Adresse mail :

Vous êtes ? (Cochez la case correspondante)

Particulier

Carte identité n°

Délivrée le par

Au vu code du commerce (art L310-2, régime des ventes au déballage). J'atteste sur l'honneur n'avoir pas participé à deux autres manifestations au cours de l'année.

Professionnel - Fournir un K-Bis de moins de 3 mois.

N° Siret :

OBJETS PROPOSES A LA VENTE

Nombre de mètre(s) linéaires sollicités x **1.50 €** = €

Le règlement sera sollicité le jour de la manifestation au moment de votre installation et au vu du métrage constaté.

Règlement de la manifestation

1. Les véhicules seront acceptés pour l'installation, ils devront être déplacés une fois votre installation faite.
2. L'accueil des exposants se fera à partir de 8h 00 et l'installation devra être terminée pour 9h45. Au-delà de 9h, toute personne se présentant se verra refuser l'installation de son stand. Le remballage pourra se faire à partir de 18 heures. Les exposants s'engagent à l'issue de la manifestation à laisser leur emplacement propre, sans abandon du moindre déchet. Tout objet non vendu doit être récupéré.
3. Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. Les organisateurs ne peuvent en aucun cas être tenus pour responsables des litiges tels que pertes, vols, casses ou autres détériorations. Les exposants doivent à cet effet être couverts par une assurance. Ils s'engagent également à respecter la législation en vigueur en matière de sécurité et de conformité des biens. L'association La poterie de St Porchaire se dégage de toute responsabilité en cas d'accident corporel.
4. Les emplacements sont proposés sans table, chaise, parasol ...
5. **Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte.**

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement et m'engage à le respecter.

Date de l'inscription : 2024
Signature, suivi de la mention « *Lu et approuvé* »,